



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

Numéro de la demande : 2017-7059
Demande : Ajout ou modifications à l'étiquette du produit-Nouveau site
Produit : Purate
Numéro d'homologation : 29887
Principe actif (p.a.) : Chlorate de sodium
Numéro de document de l'ARLA : 2939101

Contexte

Purate a d'abord été homologué en 2010 en tant que myxobactéricide dans les eaux de refroidissement recirculées.

Objet de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette de Purate pour inclure la lutte contre les bactéries qui forment des biofilms avec les utilisations de tours de refroidissement à passage unique.

Évaluation des propriétés chimiques

Une évaluation des propriétés chimiques n'a pas été requise pour cette demande.

Évaluations des risques pour la santé

L'évaluation toxicologique et l'évaluation de l'exposition aux résidus dans les aliments n'ont pas été requises pour cette demande. L'utilisation de Purate dans les tours de refroidissement à passage unique pour lutter contre les biofilms bactériens ne devrait pas augmenter l'exposition professionnelle par rapport aux utilisations présentement homologuées de Purate.

Évaluation environnementale

L'utilisation de Purate pour lutter contre les biofilms bactériens dans une tour de refroidissement à passage unique ne pose pas de risque additionnel pour l'environnement et est par conséquent appuyée. Un ajout à l'étiquette portant sur les zones tampons, les précautions environnementales et le mode d'emploi est requis.

Évaluation de la valeur

Purate est un produit à base de chlorate de sodium qui est utilisé dans un dispositif pour générer du dioxyde de chlore – le véritable biocide. Les utilisations dans les tours de refroidissement à passage unique ont recours à une source d'eau locale, qui peut être soit douce, saumâtre ou salée. Deux études en laboratoire fournies ont démontré la capacité du dioxyde de chlore à diminuer le

nombre de bactéries dans les échantillons d'eau. Dans les échantillons d'eau naturelle, qu'elle soit saumâtre ou douce, du dioxyde de chlore résiduel à 0,5 ppm a permis de réduire la population bactérienne de trois ordres de grandeur. La valeur de ce produit a été jugée acceptable.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a mené à bien une évaluation des informations fournies pour appuyer le produit, Purate, et les a trouvées suffisantes pour ajouter les utilisations dans des tours de refroidissement à passage unique sur l'étiquette du produit.

References

PMRA Document Number	Reference
2822741	2016, Purate Amendment - Efficacy in Brackish Water, DACO: 10.2.3.2(F)
2822742	2016, Purate Amendment - Efficacy in fresh water, DACO: 10.2.3.2(F)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2018

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.